

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 1088

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 13

À l’alinéa 15, substituer aux mots :

« l’accueil »

les mots :

« la structure mentionnée au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.